

Rentrée 2022 : la répartition des moyens par académie

Erwin Canard

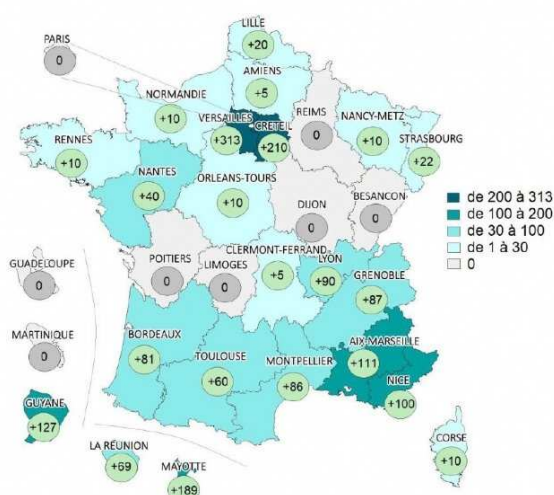
7-8 minutes

Les moyens d'enseignement vont augmenter dans le premier et le second degré en 2022, indique le ministère de l'Éducation nationale le 15 décembre 2021, lors de la présentation des moyens enseignants pour la rentrée prochaine. Malgré la suppression de 400 emplois enseignants, la réforme du concours permet de gagner en moyens d'enseignement, les stagiaires étant désormais à temps plein. Ainsi, ces moyens augmentent de 1 965 dans le premier degré, de 1 615 dans le second. Par ailleurs, le ministère annonce de nouvelles hausses des décharges pour les directeurs d'école.



Programme 140 : « Enseignement scolaire public du 1^{er} degré »

Variation des moyens d'enseignement à la rentrée 2022 (mesures de rentrée)



Aucune académie ne perd de moyens d'enseignement à la rentrée 2022 dans le premier degré, selon le MEN. Droits réservés - DR

En 2022, l'Éducation nationale supprime 400 postes d'enseignants mais gagne près de 3 600 "moyens d'enseignement". C'est ce qu'indique le ministère de l'Éducation nationale lors de la présentation des moyens pour la rentrée 2022 dans les académies faite à la presse puis aux syndicats lors du CTMEN du 15 décembre.

Le [PLF 2022](#) prévoit en effet un schéma d'emploi stable dans le premier degré et, dans le second, la suppression de 400 postes d'enseignants et la création de 300 postes de [CPE](#), 50 postes d'infirmières et d'assistantes sociales et 60 postes d'inspecteurs ([lire sur AEF info](#)). Aussi, 50 postes d'administratifs sont créés (1).

Comment le MEN parvient-il à augmenter les moyens d'enseignement en supprimant des postes ? Grâce à la réforme de la formation des enseignants. Explications du ministère : les enseignants fonctionnaires-stagiaires sont comptés, depuis toujours, dans les moyens d'enseignement. Or, avant la réforme, un stagiaire était à mi-temps. Il comptait alors pour un poste mais un demi moyen d'enseignement.

Avec la réforme, les stagiaires - issus d'un master [MEEF](#) - seront à plein temps. Un poste de stagiaire équivaut donc désormais à un moyen d'enseignement. C'est ainsi que, avec le même nombre de postes de stagiaires, les moyens d'enseignement les concernant sont doublés.

Les moyens dans le Premier degré

À la rentrée 2022, le premier degré sera doté 1 965 moyens d'enseignement supplémentaires, indique le MEN. Cela permettra, poursuit-il, de "parachever le plafonnement des classes à 24 élèves en grande section, CP et CE1, et de poursuivre le dédoublement des grandes sections en éducation prioritaire, avec une cible finale en 2023".

En outre, le MEN annonce de nouvelles hausses des décharges pour les directeurs d'école, après celles mises en œuvre à la rentrée 2021 ([lire sur AEF info](#)). Ainsi :

- seront déchargés complètement tous les directeurs d'école de 12 classes et plus,
- la décharge des directeurs d'école de 6 et 7 classes passera d'un quart-temps à un tiers-temps.

Par ailleurs, la courbe démographique, dans le premier degré, poursuit sa descente enclenchée depuis plusieurs années. À la rentrée 2022, les écoles accueilleront 67 000 élèves en moins qu'en 2021 (- 1,2 %) - seules les académies de Mayotte et de Guyane devraient voir leur nombre d'écoliers augmenter.

Entre 2018 et 2022, le premier degré aura perdu près de 300 000

élèves.

Cette baisse, conjuguée, en 2022, à la "stabilisation" des emplois, permet d'améliorer le taux d'encadrement, se félicite le ministère. Le "P/E" passera ainsi de 5,84 en 2021 à 5,94 en 2022.

Voici le détail de l'évolution des moyens prévue en 2022 dans le premier degré, en notant que, contrairement aux années précédentes, la variation des emplois donnée par le MEN est donc en moyens d'enseignement et non en ETP :

Académies	Variation des effectifs élèves (en %)	Variation des moyens d'enseignement
Aix-Marseille	- 0,9	+ 111
Amiens	- 2,2	+ 5
Besançon	- 2,2	0
Bordeaux	- 0,7	+ 81
Clermont-Ferrand	- 1,3	+ 5
Corse	- 1,2	+ 10
Créteil	- 1,2	+ 210
Dijon	- 1,8	0
Grenoble	- 0,9	+ 87
Lille	- 1,9	+ 20
Limoges	- 1,9	0
Lyon	- 1,3	+ 90
Montpellier	- 1	+ 86
Nancy-Metz	- 1,6	+ 10
Nantes	- 1,3	+ 40
Nice	- 0,3	+ 100
Orléans-Tours	- 1,6	+ 10
Paris	- 2,7	0
Poitiers	- 1,6	0

Reims	- 1,8	0
Rennes	- 1,5	+ 10
Normandie	- 1,7	+ 10
Strasbourg	- 1,6	+ 22
Toulouse	- 1,1	+ 60
Versailles	- 0,7	+ 313
Guadeloupe	- 1,9	0
Guyane	+ 3,9	+ 127
Réunion	- 0,2	+ 69
Martinique	- 1,9	0
Mayotte	+ 5,4	+ 189
Réserve	/	+ 300
Total	- 1,2	+ 1 965

Les moyens Dans le second degré

Dans le second degré, le ministère annonce 1 615 moyens d'enseignement supplémentaires. Ils doivent permettre, explique le MEN, de nouvelles créations d'Ulis ([lire sur AEF info](#)), le déploiement de l'enseignement de français et culture antique en 6e ([lire sur AEF info](#)) et celui des PPPE.

En outre, alors que la baisse démographique, dans le second degré, était attendue pour 2023, elle est finalement intervenue dès la rentrée 2021, avec 16 700 élèves en moins par rapport à 2020 (- 0,4 %), et devrait se poursuivre en 2022 (- 6 613 élèves, soit - 0,1 %).

Aussi, contrairement aux années précédentes, le ministère ne prévoit pas d'augmenter le nombre d'heures supplémentaires.

Voici le détail de l'évolution des moyens prévue en 2022 dans le second degré, en notant que l'évolution des moyens d'enseignement s'explique majoritairement par celle des moyens d'enseignement des stagiaires et, plus marginalement, par celle des emplois et des HSA :

Académies	Variation des effectifs	Variation des	Variation des moyens
------------------	--------------------------------	----------------------	-----------------------------

	élèves (en %)	emplois	d'enseignement
Aix-Marseille	- 0,3	+ 3	+ 100
Amiens	- 0,6	- 18	+ 13
Besançon	- 0,9	- 15	0
Bordeaux	+ 0,1	- 19	+ 70
Clermont- Ferrand	- 1,2	- 15	+ 8
Corse	+ 0,8	+ 10	+ 6
Créteil	+ 0,1	- 84	+ 100
Dijon	- 1,1	- 25	0
Grenoble	- 0,3	- 52	+ 21
Lille	- 0,3	- 89	+ 32
Limoges	- 0,5	- 15	0
Lyon	+ 0,3	+ 8	+ 90
Montpellier	+ 0,6	+ 21	+ 115
Nancy-Metz	- 0,7	- 17	+ 20
Nantes	- 0,4	- 49	+ 37
Nice	+ 0,5	0	+ 65
Orléans- Tours	- 0,5	- 49	+ 40
Paris	- 0,9	- 11	0
Poitiers	- 0,2	- 34	+ 8
Reims	- 1	- 16	0
Rennes	- 0,4	- 62	+ 8
Normandie	- 0,6	- 54	+ 15
Strasbourg	- 0,4	- 15	+ 33
Toulouse	+ 0,1	- 8	+ 79
Versailles	+ 0,7	- 24	+ 170

Guadeloupe	- 2,2	+ 3	0
Guyane	+ 1,4	+ 57	+ 60
Réunion	- 0,5	+ 12	+ 25
Martinique	- 2,5	+ 3	0
Mayotte	+ 3	+ 120	+ 140
COM	/	- 6	0
En attente de répartition	/	+ 30	+ 360
Total	- 0,1	- 410	+ 1 615

Comment la réserve a-t-elle été utilisée en 2021 ?

Le MEN a présenté la manière dont les réserves de personnels enseignants ont été utilisées en 2021.

Dans le premier degré, elles ont servi pour :

- les mesures 2021 issues de la conférence nationale du handicap 2020, permettant l'ouverture de 25 unités d'enseignement élémentaire autisme ou dispositifs d'autorégulation à compter de la rentrée 2021,
- 35 emplois pour les académies expérimentatrices (Aix Marseille, Lille, Nantes) des contrats locaux d'accompagnement à la rentrée 2021 ([lire sur AEF info](#)),
- 10 emplois pour accompagner la montée en charge du service militaire adapté (SMA) dans les territoires ultramarins.

En outre, les "emplois restant encore en réserve permettront d'accompagner le plan Marseille en grand et le CPER Corse", indique le MEN.

Concernant le 2nd degré, la réserve a servi pour, selon le MEN :

- l'accompagnement des académies face à la crise sanitaire,
- l'accompagnement des politiques éducatives territoriales,
- le PPPE,
- le plan "Marseille en grand".